

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Le vendredi 15 mars 2019 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 11/03/2019

PRESENTS : BERHAULT Gérard, , LEBRETON Alain, TOUDIC Daniel, RIVOALLAN Marie-Thérèse
DE BRUYNE Fabrice ADAM Marcel, LETESTU Anne-Marie TARDIVEL Patrick DENAIS Fabienne
FOSSANI Véronique DOUILLET-LE FAOU Odile BRUGALAY Jean- Michel PIEVACHE Alain
FERREY GAUTIER Corinne AUFFRAY Claudine

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire : Corinne FERREY GAUTIER

PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU FOUR – CHOIX DU CABINET DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de réalisation du lotissement communal rue du four suite à la consultation lancée, 2 cabinets de géomètres, les cabinets PRIGENT et ALLAIN ont répondu à l'appel d'offre pour les missions suivantes :

Descriptif de la mission :

- Plan topographique
- Aménagement durable
- Maîtrise d'oeuvre
- Montage du dossier de permis d'aménager
- Travaux fonciers

Après analyse détaillée des propositions, le conseil municipal retient la proposition du cabinet Jacky ALLAIN, proposition la plus favorable pour un montant de 13 197.72€TTC.

URBANISME – PLUI SURSIS A STATUER

Le maire fait le point sur la procédure du P.L.U.I. . A ce stade de la procédure, le service instructeur de Dinan Agglomération préconise de surseoir à statuer pour des demandes de permis ou déclarations préalables sur des terrains qui ne seraient plus constructibles au prochain PLUI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas utiliser le sursis à statuer.

DEMANDE DE SUBVENTION –CORRIDAS DES GRANITIERS

Le maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association ADVEVAN dans le cadre de l'organisation de la Corrida des Granitiers qui aura lieu le 7 juin au Hinglé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 500.00€ à l'association « ADVEVAN» porteur de l'opération.

ECOLE – EQUIPEMENT DE VIDEO-PROJECTEURS et ORDINATEUR

Le maire informe le conseil municipal , que suite aux vols dont a été victime l'école, il y a lieu de procéder au remplacement d'un vidéoprojecteur et de deux ordinateurs.

Par ailleurs, la commission école avait proposé d'équiper une classe en vidéoprojecteur sur 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'équiper deux classes en vidéoprojecteurs interactifs et retient la société ICELTYS de TADEN pour un montant de 3 672.00€ TTC
- Décide d'acquérir un ordinateur et retient la société MICRO C pour un montant de 721.20€ TTC

LE HINGLE, le 25 mars 2019
Le Maire Gérard BERHAULT

